

**Délibération n°20260929-9**

Objet : Sollicitation d'une aide financière auprès de Territoire d'Énergie Somme (TE80) dans le cadre de la création de l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) et de la mise en œuvre d'actions de lutte contre la précarité énergétique

**Séance du
29 septembre 2026**

Date de la
convocation :

22 septembre 2026

Date d'affichage :

23 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 41

Votants : 45

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 49 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Catherine Lorphelin, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Marcel Lemoigne; Madame José Moulin, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Robin Devogelaere ; Monsieur Christophe Castelot, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Hervé Adam ; Madame Corinne Rioux Lepinette, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric Quentin ; Monsieur Emmanuel Maquet, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Vincent Rousselin ; Monsieur François Pegard, absent excusé, ayant donné procuration, en raison de l'indisponibilité de son suppléant, à Monsieur Jean Charles Vitaux ; Monsieur Benoit Ozenne, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Christine Courquin

Monsieur Jean-Pierre Trolley, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Karine Petit

Madame Dominique Mallet, absente excusée, représentée par son suppléant Monsieur Romain Leclercq

Madame Marylise Bovin, Madame Frédérique Cherubin-Quennesson, absentes excusées

Monsieur Clément Vanheeuverswyn a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des villes Sœurs ;

Considérant l'intérêt de développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements et de renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire communautaire ;

Considérant la signature du pacte Territorial France Rénov' en date du 28 mars 2026 ;

Considérant les modalités d'accompagnement financier proposées par Territoire d'Énergie Somme (TE80) ;

⊙ Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

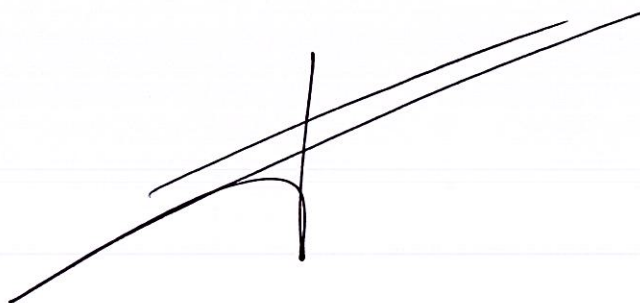
- De solliciter auprès de Territoire d'Énergie Somme (TE80) l'attribution d'une aide financière destinée à soutenir les actions de lutte contre la précarité énergétique conduites dans le cadre de l'espace conseil France Rénov'
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document, convention ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de cette aide financière.

- De s'engager à respecter les modalités de suivi définies par TE80, notamment par la transmission annuelle d'un rapport d'activité, la valorisation du partenariat sur les supports de communication et l'association de TE80 à la gouvernance du dispositif.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eddie FACQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la C CVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*